

COMPTE-RENDU DU
Conseil d'Administration de la Fondation du Lycée
Franco-japonais
Séance du 13 février 2007

1- Ordre des délibérations

- (1) Ouverture de la session
- (2) Adoption du compte-rendu précédent
- (3) Point sur l'immobilier
- (4) Plan de contribution
- (5) Décision budgétaire modificative
- (6) Budget 1^{er} avril 2007 – 31 mars 2008 et rapport de la commission des finances
- (7) Rapport de la commission des ressources humaines
- (8) Appartements de fonction
- (9) Restauration scolaire
- (10) Fermeture de la session

2- Déroulement des délibérations

(1) Après avoir constaté que le quorum prévu par les statuts fondateurs est atteint et vérifié les pouvoirs des administrateurs présents, **la Présidente du Conseil d'Administration ouvre la séance** suivant l'ordre du jour.

(2) Compte-rendu précédent : **Le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 11 novembre 2006 est adopté.**

(3) Point sur l'immobilier : Le conseiller culturel rappelle les trois orientations possibles à savoir l'ouverture d'un troisième site à Kudan, l'ouverture d'un troisième site à Taito-Ku et enfin un site unique à Ikebukuro.

Le Directeur général indique les démarches entreprises par l'administration de l'établissement depuis le dernier Conseil (rencontres des autorités municipales des quartiers périphériques de Fujimi). Il ressort de ces rencontres que l'option du site de Kudan ne peut plus être considérée comme une option de travail et qu'il faut envisager une option provisoire d'installation d'une partie du primaire dans des locaux inoccupés d'une école japonaise (« Meisho bis »). Les responsables de Chuo et de Shinjuku sont très intéressés par ce schéma.

(4) Plan de contribution : Le secrétaire général indique que 3 entreprises ont signé les

nouveaux plans de contribution pour une collecte de 49.8 millions de yens. La solution « plan de contribution » rapporte donc en moyenne 30 à 40% de plus que la perception des droits de scolarité.

En outre, sur l'exercice en cours, la réforme du plan de contribution entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007 oblige l'établissement à clôturer les plans en cours pour lesquels il reste des donations non utilisées. Cela se traduit par une recette exceptionnelle de 20 millions de yens.

Le secrétaire général précise également que l'association des écoles internationales disposant d'un plan de contribution a vu le jour. Une réunion avec les entreprises intéressées et cette association est prévue à Fujimi le 19 mars.

A une question de Madame la Présidente sur les perspectives d'adhésion des entreprises dans ce nouveau cadre, Monsieur Signoles répond qu'il a bon espoir mais que le système n'est pas intéressant pour les sociétés scolarisant moins de 3 élèves dans l'établissement.

(5) Décision budgétaire modificative : cette dernière décision budgétaire modificative est d'ordre technique et ne modifie pas le résultat comptable prévisionnel. Elle vise simplement à s'assurer de la disponibilité des crédits sur tous les chapitres budgétaires.

La modification au budget est adoptée à l'unanimité.

(6) Budget 1^{er} avril 2007 – 31 mars 2008 et rapport de la commission des finances : Le secrétaire général rappelle en préambule les résultats financiers passés récents de l'établissement ainsi que le schéma général de préparation du budget. Il indique ainsi que le pré projet de budget s'établissait en déficit prévisionnel de 100 millions de yens. Ce déficit a été ramené à 50 millions de yens (cf rapport d'opportunité sur le budget). Ce projet de budget a été présenté à la commission des finances le 29 janvier 2007 qui a travaillé sur les voies et moyens de réduire le déficit et propose, en plus des décisions approuvées par le dernier conseil d'administration de majorer les droits de 1^{ère} inscription et de réformer en profondeur la politique d'exonérations pour les familles nombreuses. Le secrétaire général présente ensuite les grandes masses du budget et conclut en indiquant que l'assemblée des conseillers a émis un avis favorable sur le projet de budget (réformé par la commission des finances) par 22 voix pour et 3 abstentions.

Suite à de multiples interventions sur les conséquences financières de la réforme des exonérations présentées, Monsieur Signoles rappelle que l'objectif est de trouver 30 millions de yens. Si l'établissement ne réforme pas sa politique d'exonérations, il faudra

alors accroître les droits de scolarité de 8.4% en moyenne.

A la suite de ces discussions, un consensus apparaît pour modifier le projet de budget présenté sans pour autant en modifier son équilibre général. Les modifications suivantes sont intégrées dans le projet :

- 1- Fixation des droits de scolarité pour les élèves de maternelle à un montant supérieur de 10% à ceux pratiqués dans l'élémentaire ;
- 2- Frais de 1^{ère} inscription fixés 150 000 yens pour les élèves français et 360 000 yens pour les autres élèves ;
- 3- Fixation des exonérations en montant (et non plus en pourcentage) en maintenant une exonération au deuxième enfant. La commission des finances est mandatée pour définir la nouvelle politique d'exonération dans le respect de l'équilibre budgétaire voté.

Le budget ainsi modifié **est adopté par 10 voix et 1 abstention**. Monsieur Barral (représentant AF) indique qu'il aurait pu approuver le budget si l'AEFE n'avait pas décidé de supprimer un poste d'expatrié.

(7) Rapport de la commission des ressources humaines : La commission a travaillé sur la lettre d'engagement pour la mettre en conformité avec le règlement intérieur.

La nouvelle lettre d'engagement est adoptée à l'unanimité.

Le directeur général et le secrétaire général abordent le reclassement de la traductrice actuellement classée sur une grille de secrétaire. Ils aimeraient réfléchir à l'étude d'une nouvelle grille de « cadre administratif ». Le secrétaire général indique que dans le code du travail japonais, les cadres ne sont pas soumis aux règles relatives aux temps de travail. Il n'y aura donc plus d'heures supplémentaires à rémunérer contrairement à la situation actuelle. Le directeur général précise qu'il conviendrait de manière plus générale de réétudier les grilles des secrétaires.

La Présidente du conseil d'administration indique qu'il convient de s'interroger sur l'externalisation de certains services et que les revalorisations salariales doivent se faire en contenant la masse salariale à son niveau actuel en pourcentage du budget.

(8) Appartements de fonction : Le précédent Conseil avait décidé de faire payer un loyer aux occupants des logements de fonction.

Après étude, il apparaît que la Fondation ne peut recevoir de loyer. Il serait néanmoins possible de faire payer les loyers auprès de l'Ambassade, le lycée encaissant pour sa part le remboursement des charges de viabilisation (eau, gaz, électricité).

La Présidente du conseil d'administration indique qu'elle va interroger à ce sujet un expert en matière domaniale en France.

(9) Restauration scolaire : Le secrétaire général explique qu'en raison de la croissance soutenue des effectifs depuis 2 ans, il conviendrait d'envisager la création d'un demi-poste pour la prochaine rentrée. La Présidente du Conseil d'Administration demande à ce que soit étudiée l'externalisation de ce service.

(20) L'ordre du jour étant épuisé le président de séance clôt la séance à 11 heures 30.

3-Registre des délibérations

Rédaction du registre des délibérations, inscription des noms de toutes les personnes présentes aux délibérations (signature) et apposition du sceau officiel

Pour le Président du Conseil d'Administration
Le Secrétaire Général
Laurent Signoles